

ALLOCATION « ÉTUDES »

Année scolaire 2025/2026



♦ **Vous avez entre 17 et 25 ans ?**

(17 ans au moins au 01/09/2025 – 25 ans au plus au 30/06/2026)

ET

♦ **Vous poursuivez des études Post-Bac ou vous êtes en Formation professionnelle non rémunérée ?**

Le C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)
vous octroie une **allocation de
rentrée scolaire !**

Si vous êtes éligible à ces deux conditions,

vous pouvez vous présenter en mairie, muni(e) des
pièces justificatives suivantes, **avant le 30 octobre 2025 :**

- 1 certificat de scolarité 2025/2026
- 1 attestation de domiciliation sur Saint-Sauveur
- 1 photocopie de votre pièce d'identité
- 1 Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou Postal (RIP)
- 1 attestation de l'employeur certifiant qu'aucune rémunération ne sera perçue en 2025/2026

(concerne uniquement les formations professionnelles).

ALLOCATION « ÉTUDES »

Année scolaire 2025/2026



♦ **Vous avez entre 17 et 25 ans ?**

(17 ans au moins au 01/09/2025 – 25 ans au plus au 30/06/2026)

ET

♦ **Vous poursuivez des études Post-Bac ou vous êtes en Formation professionnelle non rémunérée ?**

Le C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)
vous octroie une **allocation de
rentrée scolaire !**

Si vous êtes éligible à ces deux conditions,

vous pouvez vous présenter en mairie, muni(e) des
pièces justificatives suivantes, **avant le 30 octobre 2025 :**

- 1 certificat de scolarité 2025/2026
- 1 attestation de domiciliation sur Saint-Sauveur
- 1 photocopie de votre pièce d'identité
- 1 Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou Postal (RIP)
- 1 attestation de l'employeur certifiant qu'aucune rémunération ne sera perçue en 2025/2026

(concerne uniquement les formations professionnelles).



FICHE CONTACT 2025

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX



- Nom :
- Prénom(s):
- Adresse :
.....
- Téléphone :
- Email :
- Date de naissance :

👉 A retourner en mairie avant le 30 octobre 2025



FICHE CONTACT 2025

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX



- Nom :
- Prénom(s):
- Adresse :
.....
- Téléphone :
- Email :
- Date de naissance :

👉 A retourner en mairie avant le 30 octobre 2025